

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du mercredi 29 avril 2026

Délibération N° DE_2026_048

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
27	12	14
Date de la convocation : 17/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Madame Nathalie PUEL.

Présents : Madame Nathalie PUEL, Monsieur Thibault TOULAS, Madame Amélie BILAT, Monsieur Nicolas LAFRAGETTE, Madame Sylvaine FABIE-GAYRAUD, Monsieur Thierry PALAZZETTI, Madame Marie-France BARD, Monsieur Pierre BOUZAT, Madame Valérie VAN HEIRREWEGHE, Monsieur Quentin ENJALBERT, Madame Anaïs CAILLOL, Monsieur Adrien MAZENQ
Représentés : Madame Ginette PROUST représentée par Monsieur Thierry PALAZZETTI, Monsieur Benoît POMAREDE représenté par Madame Amélie BILAT
Absents et Excusés : Madame Christelle THOMAS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Anaïs CAILLOL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Madame la Maire expose à l'assemblée :

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29, qui fonde une compétence générale des collectivités locales à intervenir dans la mesure où il existe un intérêt local, Considérant que l'action des associations concernées par la présente délibération contribue à cet intérêt local et à l'animation du territoire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026 aux associations listées ci-dessous :

Associations	Aides 2026
Comités des fêtes	750,00 €
APE	500,00 €
Clampins du Lagast	400,00 €

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026
Date de réception de l'AR: 07/05/2026
012-211202551-DE_2026_048-DE

AGEDI

DE_2026_048

Les amis du Clocher	400,00 €
Les amis du Musée	600,00€
Séniors du Céor	500,00 €
Foot pareloup Céor	500,00 €
Lévézou Ségala Aveyron	200,00 €
Tennis	600,00 €
Archers du Céor	400,00 €
ADMR	500,00 €
FNACA	100,00 €

- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 6574 du budget 2026 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Nathalie PUEL
Président de séance



Madame Anaïs CAILLOL
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026
Date de réception de l'AR: 07/05/2026
012-211202551-DE_2026_048-DE
A G E D I